

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

#### POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : CRYPTTE - TRAVAUX 2019-2021 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Les vestiges antiques de la crypte archéologique, inscrits aux monuments historiques par arrêté du 29 mai 1980 et aujourd'hui interprétés comme ceux d'une basilique civile romaine, souffrent depuis leur mise au jour en 1978, de problèmes chroniques de conservation.

Ces difficultés de conservation sont liées en premier lieu à la nature même des vestiges, s'agissant des fondations d'un bâtiment antique mises à nu pour des besoins muséographiques. Mais elles sont également aggravées par l'environnement pathogène que constitue le sous-sol du bâtiment des années 1980 qui les abrite. Les conditions de conservation des vestiges avaient à cette époque peu été prises en compte dans la conception du bâtiment.

Le résultat en est une dégradation accélérée des structures ces dernières années, avec une décomposition des murs (effondrement de portions, désagrégation de mortiers), qu'il convient de stopper pour éviter que ces vestiges millénaires et uniques pour la région ne disparaissent.

Une étude de diagnostic en conservation-restauration a été remise en juin 2018 par le cabinet d'architecture de Richard Duplat, architecte en chef des monuments historiques, associé au bureau d'études Pantec, au cabinet d'études Studiolo (conservation du patrimoine, archéologie et analyse climatique) et au cabinet d'économistes de la construction Ecovi.

Après une analyse approfondie des désordres, cette étude préconise un programme de travaux à mettre en œuvre pour conserver le site sur le long terme et le mettre en conformité avec son statut d'ERP, les opérations minimales pouvant être entreprises à l'occasion des travaux rendus strictement nécessaires pour la conservation et qui permettraient de mieux le mettre en valeur, ainsi que le chiffrage prévisionnel de chaque opération.

Deux phases de travaux seront nécessaires : une première tranche sur le bâtiment des années 1980 et les équipements techniques, puis, après une période de six mois d'interruption des travaux pour stabilisation du climat et observation, une seconde tranche portant sur la restauration / cristallisation des vestiges archéologiques eux-mêmes.

Par ailleurs, à l'urgence conservatoire du site s'ajoute désormais la dynamique de labellisation ville d'art et d'histoire engagée par la ville. Les travaux, qui se dérouleront nécessairement en plusieurs étapes et sous le contrôle scientifique de l'État, doivent ainsi être engagés au plus tôt. Leur coût et leur calendrier prévisionnels sont désormais connus.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 436 597 € HT, soit 523 916 € TTC.

Le calendrier prévisionnel prévoit le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre à l'automne 2018 et le début de la première tranche de travaux à l'automne 2019, pour un achèvement au printemps 2021.

Les crédits correspondants à la maîtrise d'œuvre sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2018, en dépense, chapitre 020 et 023 MUSE-322, pour un montant total de 60 000 €. Les crédits du chapitre 23 seront proposés au transfert vers le chapitre 20 en décision modificative.

Pour le lancement des travaux, il est proposé de permettre à la prochaine décision budgétaire la création d'une ACP 'Travaux et restauration crypte' et de prévoir des crédits de paiement sur trois exercices budgétaires, 2019 - 2021, pour les montants ci-dessous détaillés (TTC) :

- 2019 : 230 000 €
- 2020 : 230 000 €
- 2021 : 70 000 €

Total : 530 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la ville, exercices 2019, 2020 et 2021, en dépense, chapitre 023 MUSE-322.

Le site étant inscrit à l'inventaire des monuments historiques, des subventions seront sollicitées pour cette opération à leur taux maximum auprès de l'État, du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Landes.

La fondation du patrimoine peut lancer une campagne d'appel à souscription pour les travaux de la crypte. Il convient pour cela de signer une convention en fixant les modalités ; des frais de gestion de 6 % maximum seront notamment prélevés par la fondation du patrimoine sur le montant collecté pour le projet.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est décrit ci-après.

#### Dépenses

Inscrites aux BP exercices précédents

2016-2018	HT	TTC
Étude diagnostique	30 213 €	36 255 €
Maîtrise d'œuvre	50 000 €	60 000 €

À programmer

2019-2021	HT	TTC
Tranche 1	379 978 €	455 973 €
Tranche 2	56 619 €	67 942 €
Total travaux	436 597 €	523 916 €
Total opération :	HT	TTC
	516 810 €	620 171 €

Recettes

État	129 202 €
Région	105 032 €
Département	74 449 €
Fondation du patrimoine	56 400 €
Commune	255 088 €
Total	620 171 €

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme de travaux pour cette opération,

APPROUVE le coût de l'opération précitée et la création d'une APCP à l'occasion de la prochaine décision budgétaire,

SOLLICITE des subventions à leur taux maximum auprès de l'État, du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Landes,

AUTORISE la signature d'une convention avec la fondation du patrimoine pour le lancement d'une campagne de souscription publique pour la crypte et des conventions de subvention avec les financeurs,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et pièce afférents.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180920-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 24 Septembre 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».